***\*\**** ***Veuillez noter que cette version téléchargeable et imprimable du questionnaire a été créée pour aider les enfants et les jeunes à préparer leurs réponses hors ligne.***

***Une fois que vous avez préparé vos réponses, elles ne doivent pas être envoyées par e-mail mais doivent être saisies dans le questionnaire à ce lien :*** [***https://changemakersforchildren.community/UNCRC-DGD-survey***](https://changemakersforchildren.community/UNCRC-DGD-survey)

***Toutes les papier doivent ensuite être détruites, conformément au Guide de facilitation (***[***https://changemakersforchildren.community/basic-page/global-consultation-facilitators-guide***](https://changemakersforchildren.community/basic-page/global-consultation-facilitators-guide)***).***

***Si vous rencontrez des difficultés pour remplir le formulaire en ligne, en particulier si elles sont liées à l'accessibilité, veuillez contacter*** [***Emmanuel.sherwin@hopeandhomes.org***](mailto:Emmanuel.sherwin@hopeandhomes.org) ***ou*** [***lopa.bhattacharjee@familyforeverychild.org***](mailto:lopa.bhattacharjee@familyforeverychild.org)***.\*\****

**Journée de débat général**

**sur les droits de l’enfant et la protection de remplacement :**

**Questionnaire**

**VERSION POUR LES 5-10 ANS**

***Introduction***

*Bienvenue ! Avant de commencer, nous voulons vous parler du questionnaire, et nous assurer que vous êtes bien d’accord d’y participer. Les questionnaires doivent être remplis avant le 30 mai 2021.*

|  |
| --- |
| *Pour les adultes qui aident les enfants et les jeunes à remplir le questionnaire, merci de lire le Guide du facilitateur qui l’accompagne : [link to Facilitator Overview in French]* |

*Ce questionnaire vise à recueillir les opinions et les idées des enfants et des jeunes sur leurs droits et leur expérience de la protection de remplacement. Il a été élaboré par des chercheurs de l’Institut international pour les droits de l’enfant et le développement (IICRD) – une organisation de défense des droits de l’enfant – en collaboration avec des enfants et des jeunes personnes. Les résultats seront écrits dans un rapport et communiqués au Comité des droits de l’enfant (CDE) des Nations Unies pour la* ***Journée de débat général (JDG)****, qui aura lieu en septembre 2021.*

*Vous n’êtes pas obligés de participer. Personne ne vous en voudra si vous ne souhaitez pas participer. Si vous participez et qu’il y a une question à laquelle vous ne voulez pas répondre, veuillez simplement ne pas y répondre. Il faut entre 20 et 40 minutes pour remplir le questionnaire.*

*Les informations recueillies dans le questionnaire seront collectées dans le questionnaire de manière anonyme, c’est-à-dire qu’aucun nom ou aucune information personnelle n’y apparaitra. Changemakers for Children, la plateforme qui héberge ce questionnaire et qui exploitée par Family for Every Child [responsable du traitement des données], utilise un logiciel Open Social. Les données seront stockées sur Amazon Web Services dans l’Union européenne. Les données sont cryptées au repos et avec le protocole SSL (Secure Socket Layer). Les données sont sauvegardées sur un autre site, et cryptées. Open Social a un accès (potentiel) aux données si des problèmes surviennent, ainsi que des personnes représentant Family for Every Child, organisation qui gère la plateforme Changemakers. Les données que vous fournissez seront partagées avec l’IICRD afin de rédiger un rapport qui sera ensuite communiqué au Comité des droits de l’enfant (CDE) des Nations Unies.*

*Pour toute question sur le questionnaire, merci de contacter :* [*Emmanuel.sherwin@hopeandhomes.org*](mailto:Emmanuel.sherwin@hopeandhomes.org) *ou* [*lopa.bhattacharjee@familyforeverychild.org*](mailto:lopa.bhattacharjee@familyforeverychild.org)

*Si vous êtes inquiet ou vous avez besoin d’aide de quelque manière que ce soit, vous pouvez trouver une ligne d’assistance téléphonique pour les enfants dans votre pays sur ce lien :* [*https://www.childhelplineinternational.org/child-helplines/child-helpline-network/*](https://www.childhelplineinternational.org/child-helplines/child-helpline-network/)

**Déclaration de consentement[[1]](#footnote-1)**

*Le consentement, c'est lorsque les participants ont obtenu des informations sur la recherche, et qu’ils ont l’occasion de poser des questions. Ils sont aussi informés qu’ils peuvent retirer leur participation à tout moment*

*Merci de cocher la case si vous êtes d’accord avec l’énoncé suivant :*

* *J’accepte de participer à ce questionnaire et je comprends son contenu et comment mes réponses seront utilisées. Je sais que je ne suis pas obligé(e) d’y participer et que je peux arrêter à tout moment.*
* *J’ai demandé à mon père/ma mère, mon tuteur/ma tutrice, ou mon accompagnant s’ils sont d’accord pour que je participe au questionnaire et ils m’ont donné leur accord. [Obligatoire pour les 5-18 ans]*

**Définitions**

*Les droits sont des choses que chaque enfant, jeune ou adulte devrait pouvoir avoir, faire, ou dont ils devraient pouvoir profiter. Les enfants (toute personne de moins de 18 ans) ont des droits supplémentaires tels que définis dans la Convention des Nations Unies relative aux droits de l’enfant – ou Convention internationale des droits de l’enfant (CIDE) pour reconnaitre la protection et l’autonomisation dont ils ont besoin pour exercer leurs droits de manière équitable.*

|  |
| --- |
| **La Convention des Nations Unies relative aux droits de l’enfant (CIDE) :** Les droits de l’enfant sont inscrits dans la Convention des Nations Unies relative aux droits de l’enfant (CIDE). La Convention existe depuis 30 ans et c’est le traité international le plus signé au monde. La CIDE comprend 54 articles qui couvrent tous les aspects de la vie d’un enfant et établissent les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels auxquels tous les enfants, partout, peuvent prétendre. Elle explique également comment les adultes et les gouvernements doivent travailler ensemble pour garantir que tous les enfants puissent jouir de tous leurs droits. Chaque enfant a des droits, quels que soient son origine ethnique, son sexe, sa religion, sa langue, ses capacités ou tout autre statut. Vous trouverez des informations sur la CIDE ici. |

*La CIDE existe depuis 30 ans et c’est le traité international le plus signé au monde. Nous utiliserons les informations que vous partagerez avec nous dans un rapport pour la Journée de débat général (JDG) sur les droits de l’enfant et la protection de remplacement organisée par le Comité des droits de l’enfant des Nations Unies.*

|  |
| --- |
| **Journée de débat général (JDG) sur les droits de l’enfant et la protection de remplacement organisée par le Comité des droits de l’enfant des Nations Unies :**  Le Comité des droits de l’enfant est un groupe de 18 experts qui vérifient si les gouvernements partout dans le monde garantissent que les enfants et les jeunes jouissent de leurs droits. Le Comité des droits de l’enfant des Nations Unies organise des Journées de débat général (JDG) pour mieux comprendre ce que veut dire la CIDE pour les enfants et leurs droits, en se concentrant sur des articles ou thèmes spécifiques. En septembre 2021, le Comité animera la prochaine JDG sur ‘les enfants en protection de remplacement’.  On parle de **protection de remplacement** lorsque les enfants et jeunes personnes ne vivent pas avec leurs parents et sont pris en charge par des proches ou d’autres adultes qui ne sont pas des membres de leur famille.  Les enfants, jeunes, et experts partout dans le monde sont invités à partager avec le Comité leur expérience de la protection de remplacement ou d'autres systèmes de protection de l’enfance. De cette façon, nous pouvons améliorer le soutien des gouvernements pour que chaque enfant et jeune personne bénéficie de l’attention et la protection dont il a besoin.  Nous vous invitons à partager vos idées sur ce qui fonctionne bien (ou pas) pour aider les enfants et les jeunes à avoir des expériences positives de la protection de remplacement, ou à bien vivre avec leurs parents pour qu’ils n’aient pas besoin de protection de remplacement. |

**1ère partie : information vous concernant**

*Merci de répondre aux questions à choix multiples suivantes pour nous permettre d’en savoir un peu plus sur vous. Rappelez-vous que notre nom et vos coordonnées ne seront pas collectés, donc tout ce que vous partagez est anonyme.*

1. Quel âge avez-vous ? *Merci de choisir une réponse.*
   1. 5-10
   2. 11-14
   3. 15-17
   4. 18-25
2. Quel est votre sexe ? *Merci de choisir une réponse.* 
   1. Masculin
   2. Féminin
   3. Préfère ne pas le dire
   4. Préfère utiliser mon propre terme (merci d’écrire votre réponse)
3. Dans quel pays vivez-vous ?
4. Parmi les situations de prise en charge suivantes, quelles sont celles que vous avez déjà vécues ? (Merci de choisir toutes celles qui s’appliquent à vous)
   1. Vivre avec un proche qui n’est pas votre père/mère (par exemple, grand parents, tantes, frères/sœurs, quelqu’un de votre entourage (quartier/village…)
   2. Placement dans une famille d’accueil (prise en charge temporaire ou permanente dans un foyer qui n’est pas la famille ou les proches de l’enfant)
   3. Prise en charge résidentielle (situation de vie temporaire ou permanente en groupe ou en institution)
   4. Vivre dans un foyer indépendant sous la supervision régulière d’un adulte
   5. Recevoir du soutien pour vivre avec vos parents
   6. Préfère utiliser mes propres mots (merci d’écrire votre réponse)

|  |
| --- |
| On parle de **protection de remplacement** lorsque les enfants et jeunes personnes ne vivent pas avec leurs parents et sont pris en charge par des proches ou d’autres adultes qui ne sont pas des membres de leur famille. |

1. Considérez-vous que vous avez un handicap ? Si oui, pouvez-vous nous en dire plus ?
   1. Personne aveugle ou malvoyante
   2. Personne sourde ou malentendante
   3. Personne sourde et aveugle
   4. Personne ayant une déficience intellectuelle
   5. Personne ayant un handicap psychosocial (santé mentale)
   6. Personne ayant un handicap physique
   7. Je n’ai pas envie de dire
   8. Autre (merci d’écrire votre réponse)

**2ème partie : expériences de situations de protection de remplacement pour les enfants et les jeunes dans votre environnement local**

*Merci de répondre aux questions suivantes en vous basant sur votre propre expérience et/ou ce que vous savez de l’expérience d’autres enfants et jeunes personnes pris en charge dans votre environnement local – qui peut être votre ville ou village.*

*Certaines de ces questions comprennent des informations complémentaires, dans des cases grisées.*

**Question 6**

|  |
| --- |
| **Article 6 de la CIDE**. Chaque enfant a le droit de vivre. Les gouvernements doivent s’assurer que les enfants survivent et s’épanouissent le mieux possible. |

1. **À quoi ressemble une prise en charge où les enfants sont bien encadrés par les adultes avec lesquels ils vivent ?**

|  |
| --- |
|  |

**Question 7**

1. **De quelle façon pensez-vous que la pandémie de COVID-19 a impacté les enfants, les jeunes et les familles ainsi que ceux placés en protection de remplacement ?**

|  |
| --- |
|  |

**Question 8**

|  |
| --- |
| On parle de **protection de remplacement** lorsque les enfants et jeunes personnes ne vivent pas avec leurs parents et sont pris en charge par des proches ou d’autres adultes qui ne sont pas des membres de leur famille. |

|  |
| --- |
| **Article 7 de la CIDE :** Lorsqu’ils naissent, les enfants doivent être enregistrés et recevoir un nom officiellement reconnu par le gouvernement de leur pays. Les enfants doivent avoir une nationalité (appartenir à un pays). Autant que possible, les enfants doivent connaître leurs parents et être élevés par eux. |

|  |
| --- |
| **Article 9 de la CIDE :** Les enfants ne doivent pas être séparés de leurs parents sauf si ceux-ci ne les élèvent pas correctement. C’est le cas lorsqu’un parent fait du mal à un enfant ou ne s’occupe pas de lui. Les enfants dont les parents ne vivent pas ensemble doivent pouvoir rester en contact avec leurs deux parents, sauf si cela leur fait du mal. |

|  |
| --- |
| **Article 20 de la CIDE :** Tout enfant qui ne peut pas être élevé par sa propre famille a le droit d’être élevé correctement par des personnes qui respectent sa religion, sa culture, sa langue et tout autre aspect de sa vie. |

1. **Comment pouvons-nous aider les familles à rester ensemble, pour que les enfants et les jeunes n’aient pas besoin d’être pris en charge en protection de remplacement ?**

|  |
| --- |
|  |

**Question 9**

|  |
| --- |
| **Article 2 de la CIDE :** Tous les enfants, garçons ou filles, ont ces droits, peu importe qui ils sont, où ils vivent, la langue qu’ils parlent, leur religion, ce qu’ils pensent, à quoi ils ressemblent, s’ils ont un handicap, s’ils sont riches ou pauvres, qui sont leurs parents ou leur famille et ce que ces derniers pensent ou font. Aucun enfant ne doit être traité injustement pour quelque raison que ce soit. |

|  |
| --- |
| Certains enfants peuvent être confrontés à de plus grandes difficultés pour rester dans leur famille, par exemple, les enfants ayant un handicap, enfants migrants, enfants qui vivent des situations de guerre ou de catastrophes naturelles, enfants qui s’identifient comme issus de minorité ethnique ou indigènes. |

1. **À partir de votre expérience, quel type de soutien devrait-on donner aux enfants/jeunes personnes et leurs familles qui sont confrontés à de plus grandes difficultés pour rester ensemble ?**

|  |
| --- |
|  |

**Question 10**

|  |
| --- |
| On parle de **protection de remplacement** lorsque les enfants et jeunes personnes ne vivent pas avec leurs parents et sont pris en charge par des proches ou d’autres adultes qui ne sont pas des membres de leur famille. |

|  |
| --- |
| **Article 2 de la CIDE :** Tous les enfants, garçons ou filles, ont ces droits, peu importe qui ils sont, où ils vivent, la langue qu’ils parlent, leur religion, ce qu’ils pensent, à quoi ils ressemblent, s’ils ont un handicap, s’ils sont riches ou pauvres, qui sont leurs parents ou leur famille et ce que ces derniers pensent ou font. Aucun enfant ne doit être traité injustement pour quelque raison que ce soit. |

|  |
| --- |
| Certains enfants peuvent être confrontés à de plus grandes difficultés pour jouir de leurs droits lorsqu’ils sont en protection de remplacement, par exemple, les enfants ayant un handicap, enfants migrants, enfants qui vivent des situations de guerre ou de catastrophes naturelles, enfants qui s’identifient comme issus de minorité ethnique ou indigènes. |

1. **À partir de votre expérience, quel type de soutien devrait-on donner aux enfants/jeunes personnes qui peuvent être confrontés à de plus grandes difficultés en protection de remplacement ?**

|  |
| --- |
|  |

**Question 11**

|  |
| --- |
| On parle de **protection de remplacement** lorsque les enfants et jeunes personnes ne vivent pas avec leurs parents et sont pris en charge par des proches ou d’autres adultes qui ne sont pas des membres de leur famille. |

1. **À quoi ressemblent de bonnes mesures de protection de remplacement ? Que peuvent faire les adultes pour garantir que les enfants sont bien pris en charge en protection de remplacement ?**

|  |
| --- |
|  |

**Question 12**

|  |
| --- |
| On parle de **protection de remplacement** lorsque les enfants et jeunes personnes ne vivent pas avec leurs parents et sont pris en charge par des proches ou d’autres adultes qui ne sont pas des membres de leur famille. |

|  |
| --- |
| **Article 19 de la CIDE :** Les gouvernements doivent protéger les enfants contre la violence, les mauvais traitements et le manque de soins et d’attention de la part de toutes les personnes qui s’occupent d’eux. |

1. **Que peuvent faire les adultes pour garantir que les enfants et les jeunes sont à l’abri des abus lorsqu’ils sont en protection de remplacement ?**

|  |
| --- |
|  |

**Question 13**

|  |
| --- |
| On parle de **protection de remplacement** lorsque les enfants et jeunes personnes ne vivent pas avec leurs parents et sont pris en charge par des proches ou d’autres adultes qui ne sont pas des membres de leur famille. |

|  |
| --- |
| **Article 12 de la CIDE** : Les enfants ont le droit de donner librement leur avis sur les questions qui les concernent. Les adultes doivent les écouter avec attention et les prendre au sérieux. |

1. **Quels conseils donneriez-vous aux adultes qui aident les enfants et jeunes en protection de remplacement sur leurs besoins ?**

|  |
| --- |
|  |

**Question 14**

|  |
| --- |
| On parle de **protection de remplacement** lorsque les enfants et jeunes personnes ne vivent pas avec leurs parents et sont pris en charge par des proches ou d’autres adultes qui ne sont pas des membres de leur famille. |

|  |
| --- |
| **Article 8 de la CIDE :** Les enfants ont le droit d’avoir leur propre identité, c’est-à-dire un document officiel disant qui ils sont et précisant leur nom, leur nationalité et leurs relations familiales. Personne ne doit leur enlever cette identité. Cependant, si cela arrive, les gouvernements doivent les aider à la retrouver rapidement. |

1. **Comment les adultes peuvent-ils aider les enfants et jeunes personnes à savoir ou découvrir d’où ils viennent, leur culture, langue ou d’autres aspects de leur identité, surtout s’ils vivent en protection de remplacement ?**

|  |
| --- |
|  |

**Question 15**

1. **Que peuvent faire les adultes pour aider les enfants et les jeunes lorsqu’ils changent de placement en protection de remplacement ?**

|  |
| --- |
|  |

**Question 16**

|  |
| --- |
| **Leaving alternative care:** Children and young people leave alternative care at different ages, and for different reasons. Some go back to their families, others go on to supervised independent living arrangements, and others no longer can count on support from the government when they reach a certain age. |

1. **Que peuvent faire les adultes pour aider les enfants et les jeunes lorsqu’ils quittent la protection de remplacement ?**

|  |
| --- |
|  |

Merci d’avoir participé à ce questionnaire. Si vous avez d’autres choses que vous voulez partager pour la JDG sur les Enfants en protection de remplacement, merci de consulter les informations suivantes du Comité des droits de l’enfant des Nations Unies :

*En plus de ce questionnaire qui s'adresse aux enfants et aux jeunes, les enfants et les adultes sont également invités à envoyer des contributions personnelles directement au Comité à l’adresse* [crc@ohchr.org](mailto:crc@ohchr.org) *– les réponses seront publiées sur le site de la JDG 2021.*

*Les enfants peuvent aussi utiliser d’autres formats pour envoyer leurs réponses, comme des enregistrements audio et vidéo. Les réponses écrites peuvent être en anglais, français et espagnol, les trois langues officielles du Comité, et sous format numérique uniquement. La limite en nombre de mots est* ***2500 mots****. Merci de bien vouloir noter que* ***la date limite pour toutes les réponses envoyées est le 14 juin 2021****.*

1. ***Veuillez noter :*** *Ce projet a été approuvé par le Comité d’éthique sur la recherche humaine de l’Université ouverte (Open University)*  [↑](#footnote-ref-1)